cndp Commission nationale du **débat public**

BILAN DU GARANT

PCAET « Pays des Sources et Vallées »
Concertation préalable

26 février – 26 mai 2019

Nathalie DURAND
Désignée par la Commission nationale du débat public

Le 26 juin 2019

SOMMAIRE

Table des matières

INTRODUCTION 4

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET 5

- Maître d'ouvrage 5

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION 5

- Quelques dates clés 5
- Périmètre de la concertation 5
- Documents de la concertation diffusés 6
- 9 évènements publics 6
- Participation sur le dispositif numérique 6
- 169 participants aux réunions 7
- 500 questionnaires complétés 7

CONTEXTE : 8

- Caractéristiques des Plans Climat Air Energie Territoire - PCAET 8
- Le PCAET doit s'articuler avec les autres outils de la planification du territoire et les démarches développement durable 8
- Positionnement de la concertation préalable dans la démarche générale du PCAET 10
- Pays de Sources et Vallées 11
- Périmètre de la concertation 12

DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION 12

- Préparation de la concertation – mise en place et fondement de la mission de garant 12
- Relations avec le maître d'ouvrage 13
- Relations avec les parties prenantes 13

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION 13

- En amont du lancement de la concertation préalable 13
- Préparation de la concertation préalable 13
- Constats de la garante 14
- Recommandations de la garante 15
- Les outils de communication et d'information proposés dans le cadre de la concertation préalable du PCAET 16
- Méthode de participation pour chaque réunion 17

RESULTAT DE LA CONCERTATION PREALABLE DU 26 FEVRIER AU 26 MAI 2019 18

- Présentation des résultats des questionnaires, mur d'expression et échanges 18

- Les points de convergence et de divergence. 20

AVIS DE LA GARANTE SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION 21

- Le volet de conseil et d'appui méthodologique 21
- L'expression du public 21
- Le volet communication 22
- Les modes de participation 22

RECOMMANDATION(S) AU PAYS DE SOURCES ET VALLEES SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À LA CONSULTATION ELECTRONIQUE 23

- Partager les objectifs, plan d'actions et les articuler avec les documents d'urbanisme et démarches développement durable, le cas échéant 23
- Mobiliser les élus et les services 23
- Préparer le dossier du PCAET « Pays de Sources et Vallées » pour l'autorité environnementale 23
- Anticiper la phase de consultation électronique pour mobiliser de façon plus synthétique 24
- Mettre en place un comité de suivi associant le public 24
- Essaimer la démarche de concertation pour les autres plans du territoire et la réalisation des futures actions inscrites au PCAET 24

LISTE DES ANNEXES 25

- ANNEXE 1 : Les résultats du plan de communication, document transmis par l'équipe projet du Pays de Sources et Vallées, juin 2019 25
- ANNEXE 2 : Résultats de la concertation préalable du 26 février au 26 mai, document transmis par l'équipe projet du Pays de Sources et Vallées, juin 2019 26

INTRODUCTION

Les 3 Communautés de Communes du Pays Noyonnais, des Deux Vallées et du Pays des Sources sont concernées par l'obligation d'élaboration du Plan Climat, en tant qu'EPCI de plus de 20 000 habitants. Elles ont décidé de mandater le Pays de Sources et Vallées, pour conduire cette démarche à une échelle plus pertinente pour l'action. De plus, le Pays de Sources et Vallées avait déjà coordonné le Plan climat énergie territorial (PCET) volontaire en 2014. Le choix a été fait par les 3 Communautés de Communes et le Pays de Sources et Vallées d'organiser, en application des dispositions des articles L.121-15-1[1] et suivants, R.122-17[2] et R229-51[3] du code de l'environnement, une concertation préalable pour l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territoire - PCAET.

Par lettre en date du 22 janvier 2019, M. Jean Pierre VRANCKEN, Président du Pays de Sources et Vallées, a saisi la Commission Nationale du Débat Public pour demander la désignation d'un garant, en application de l'article L121.17[4], selon les modalités de l'article L.121-16-1[5] du code de l'environnement.
La CNDP a désigné, par décision du 16 février 2019, Nathalie Durand comme garante.

Pour rappel, selon l'article L121-15-1 du code de l'environnement, le champ de la concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Dans le contexte d'une saisine volontaire comme celle du PCAET du Pays de Sources et Vallées, le garant de la concertation doit s'assurer que la concertation mise en place permet d'associer les citoyens concernés par le projet à la formation de la décision :

- Par l'information des publics (riverains, usagers, …) dans un périmètre à fixer cohérent avec les objectifs et impacts du projet (au travers d'un dossier qui présente le projet, ses enjeux et objectifs et ses modalités et impacts),
- Par la consultation de ces publics au travers de dispositifs participatifs adaptés, qui leur permettent de donner leur avis, d'approfondir certains sujets (d'opportunité ou d'impact, en particulier), voire de formuler des propositions au maître d'ouvrage, qu'il peut évaluer pour améliorer la décision, le cas échéant.

Le présent rapport, rédigée par la garante, établit le bilan de cette concertation préalable qui s'est déroulée, du 26 février au 26 mai 2019, sur le territoire du Pays de Sources et Vallées.

1 https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=0833851346D20373F3D49E535DCAFDCC.tplgfr30s_3?idSectionTA=LEGISCTA000032969680&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20181125

2 https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000036996173&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20180606

3 https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000024354917&dateTexte=&categorieLien=cid

4 https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000036671196&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20180304

5 https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000036671211&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20180304

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **Maître d'ouvrage**

  Pays de Sources et Vallées
  Campus Economique Inovia – Bâtiment 9
  1435, boulevard Cambronne
  60400 NOYON
  Tél. 03 44 43 19 80
  Fax 03 44 43 19 12

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **Quelques dates clés**
  - Décision d'organiser une concertation

    Lettre de saisine envoyée par Jean Pierre VRANCKEN, Président du Pays de Sources et Vallées à la CNDP le 22 janvier 2019

  - Désignation du garant

    Nomination de Nathalie Durand comme Garante le 16 février 2019

  - Dates de la concertation préalable

    Du 26 février au 26 mai 2019

  - Publication du bilan

    Le 26 juin 2019

- **Périmètre de la concertation**

  Le Pays de Sources et Vallées comprend :
  - 77 193 habitants
  - 1 département Oise
  - 1 région Hauts de France
  - 106 communes
  - 3 communautés de communes
    - 48 communes pour la Communauté de Communes du Pays des Sources (Lassigny, Amy, Antheuil-Portes, Avricourt, Baugy, Beaulieu-les-Fontaines, Belloy, Biermont, Boulogne-la-Grasse, Braisnes, Candor, Cannectancourt, Canny-sur-Matz, Conchy-les-Pots, Coudun, Crapeaumesnil, Cuvilly, Cuy, Dives, Écuvilly, Élincourt-Sainte-Marguerite, Évricourt, Fresnières, Giraumont, Gournay-sur-Aronde, Gury, Hainvillers, La Neuville-sur-Ressons, Laberlière, Lagny,Lataule, Mareuil-la-Motte, Margny-aux-Cerises, Margny-sur-Matz, Marquéglise, Monchy-Humières, Mortemer, Neufvy-sur-Aronde, Ognolles, Orvillers-Sorel,

Plessis-de-Roye, Ressons-sur-Matz, Ricquebourg, Roye-sur-Matz, Solente, Thiescourt, Vignemont, Villers-sur-Coudun)

- 42 communes pour la Communauté de Communes du Pays du Noyonnais (Noyon, Appilly, Babœuf, Beaugies-sous-Bois, Beaurains-lès-Noyon, Béhéricourt, Berlancourt, Brétigny, Bussy, Caisnes, Campagne, Carlepont, Catigny, Crisolles, Cuts, Flavy-le-Meldeux, Fréniches, Frétoy-le-Château, Genvry, Golancourt, Grandrû, Guiscard, Larbroye, Le Plessis-Patte-d'Oie, Libermont, Maucourt, Mondescourt, Morlincourt, Muirancourt, Passel, Pont-l'Évêque, Pontoise-lès-Noyon, Porquéricourt, Quesmy, Salency, Sempigny, Sermaize, Suzoy, Varesnes, Vauchelles, Ville, Villeselve)
- 16 communes pour la Communauté de Communes des deux Vallées (Thourotte, Bailly, Cambronne-lès-Ribécourt, Chevincourt, Chiry-Ourscamp, Le Plessis-Brion, Longueil-Annel, Machemont, Marest-sur-Matz, Mélicocq, Montmacq, Pimprez, Ribécourt-Dreslincourt, Saint-Léger-aux-Bois, Tracy-le-Val, Vandélicourt

- **Documents de la concertation diffusés**
  - 106 dossiers « PCAET du Pays de Sources et Vallées présenté pour la saisine à la CNDP », envoyés aux communes du Pays de Sources et vallées en septembre 2018
  - 26 000 tracts distribués
  - 420 affiches du PCAET distribués
  - 3 222 mails envoyés

- **9 évènements publics**
  - 1 réunion de lancement
  - 4 réunions thématiques : biomasse, mobilité, rénovation énergétique, entreprises
  - 3 participations à des évènements « Défi nature », « Fête de l'environnement et du jardin », « Marché aux fleurs »
  - 1 Réunion de clôture

- **Participation sur le dispositif numérique**

Les outils de participation sont le site internet du Pays de Sources et Vallées, les réseaux sociaux (Facebook), les questionnaires en ligne.

  - 95 connexions au site internet du Pays de Sources et Vallées (données tous les 15 jours en moyenne), ce sont des données pour la fréquentation globale du site internet du Pays de Sources et Vallées.
  - 229 amis Facebook du Pays de Sources et Vallées touchés pendant la concertation préalable, 120 au départ de la concertation préalable
  - 0 question posée
  - 5 contributions non diffusées au public (institutionnel, associations, élu)
  - 101 contributions via les questionnaires en ligne

- **169 participants aux réunions**

20 citoyens en moyenne ont participé aux ateliers thématiques

  - 50 participants, réunion de lancement de la concertation préalable, Noyon, 26 février 2019
  - 15 participants, réunion biomasse (club d'entreprises du Noyonnais), Noyon, 7 mars 2019
  - 22 participants, réunion sur la mobilité, Longueil Annel, 28 mars 2019,
  - 12 participants, réunion pour les entreprises, Noyon, 10 mai 2019
  - 16 participants, réunion sur la rénovation énergétique, Chevincourt, 14 mai 2019
  - 33 participants, réunion de clôture de la concertation préalable, Noyon, 23 mai 2019

- **500 questionnaires complétés**

  - 61 participants au questionnaire, Défi Nature, Elincourt Ste Marguerite, 28 avril 2019
  - 304 participants aux questionnaires, Fête du jardin à Ribécourt, 4 mai 2019
  - 104 participants aux questionnaires, Marché aux Fleurs à Noyon, 19 mai 2019
  - 31 participants aux questionnaires, Centre sociaux Lassigny

CONTEXTE :

Le Pays de Sources et Vallées a réalisé un PCET en 2014 qui doit donc être révisé en PCAET dans un cadre réglementaire pour 2020.

- **Caractéristiques des Plans Climat Air Energie Territoire - PCAET**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)6 et ses décrets ont étendu l'obligation d'élaboration d'un plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) aux (EPCI)7 de plus de 20 000 habitants. En outre, elle renforce le rôle des intercommunalités et les nomment coordinateurs de la transition énergétique.
Le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables.

Les objectifs nationaux inscrits dans la LTECV à l'horizon 2030 visent :

- Une réduction de 40 % des émissions de GES par rapport à 1990
- Une réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012
- 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

- **Le PCAET[8] doit s'articuler avec les autres outils de la planification du territoire et les démarches développement durable**

Le PCAET doit prendre en compte le SCoT et la Stratégie Nationale Bas-Carbone. Il doit être compatible avec :

- Le Plan de Protection de l'Atmosphère et le Schéma Régional Climat-Air-Énergie ou le Schéma d'Aménagement Régional valant SRCAE
- Les règles du Schéma d'Aménagement Régional, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (qui remplacera à terme le SRCAE)
- Le PCAET doit se positionner en cohérence avec les autres outils de planification du territoire

6 Article 188 de la loi TECV – 2015-992 du 17 août 2015. Il redéfinit les objectifs et les attendus des PCAET, codifiés dans l'article L.229-26 du code de l'environnement

7 EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

8 ADEME, PCAET, Comprendre, construire et mettre en œuvre, https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pcaet-comprendre-construire-et-mettre-en-oeuvre.pdf

AVEC LES OUTILS DE PLANIFICATION

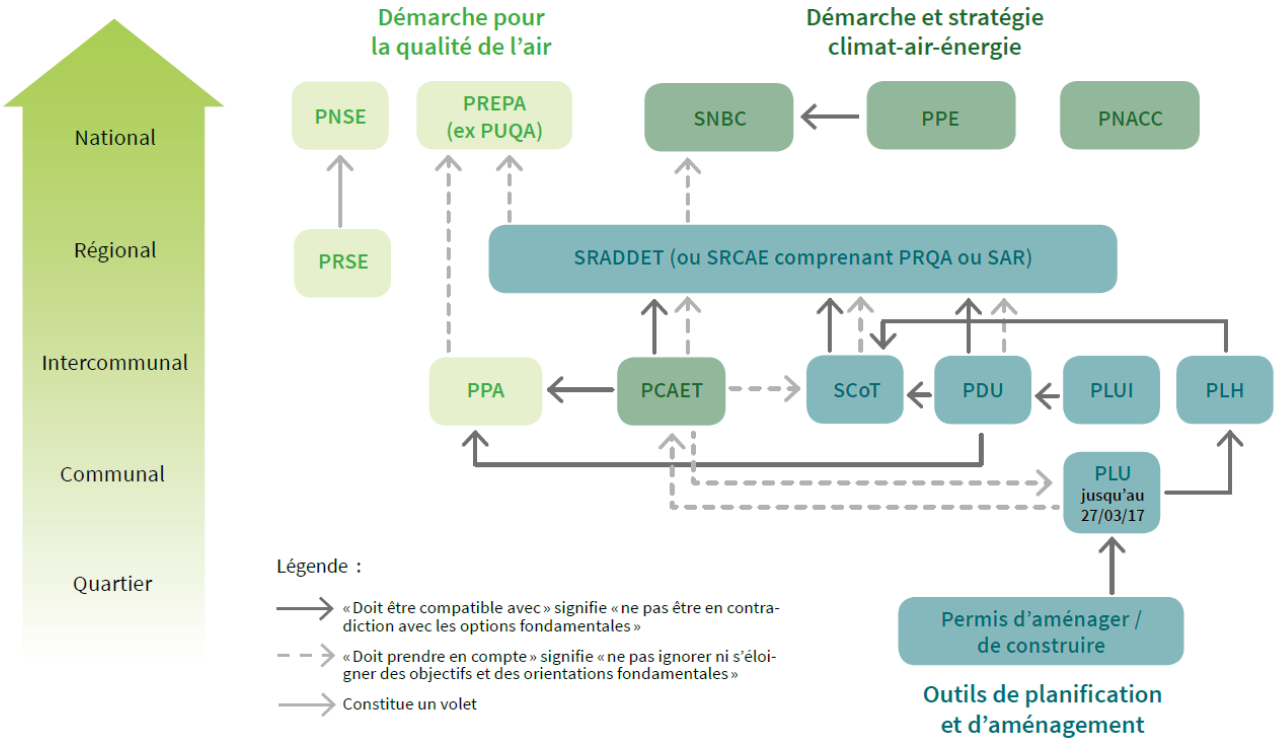

Le PCAET doit s'articuler également avec les autres démarches développement durable : (Agenda 21, TEOPS (Territoire à Energie Positive), etc.).

Remarque : Les 3 communautés de Communes du Pays de Sources et Vallées sont en cours de révision du SCOT, et elles n'ont pas de PPA, ni de démarche développement durable[9].

9 Informations données par l'équipe projet du Pays des Sources et Vallées

- **Positionnement de la concertation préalable dans la démarche générale du PCAET**

Le plan climat-air-énergie s'applique à l'échelle du territoire du Pays de Sources et Vallées sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) doivent être mobilisés et impliqués.

La concertation préalable est une des étapes du processus d'élaboration du PCAET, dont les différentes étapes sont schématisées[10] ci-dessous.

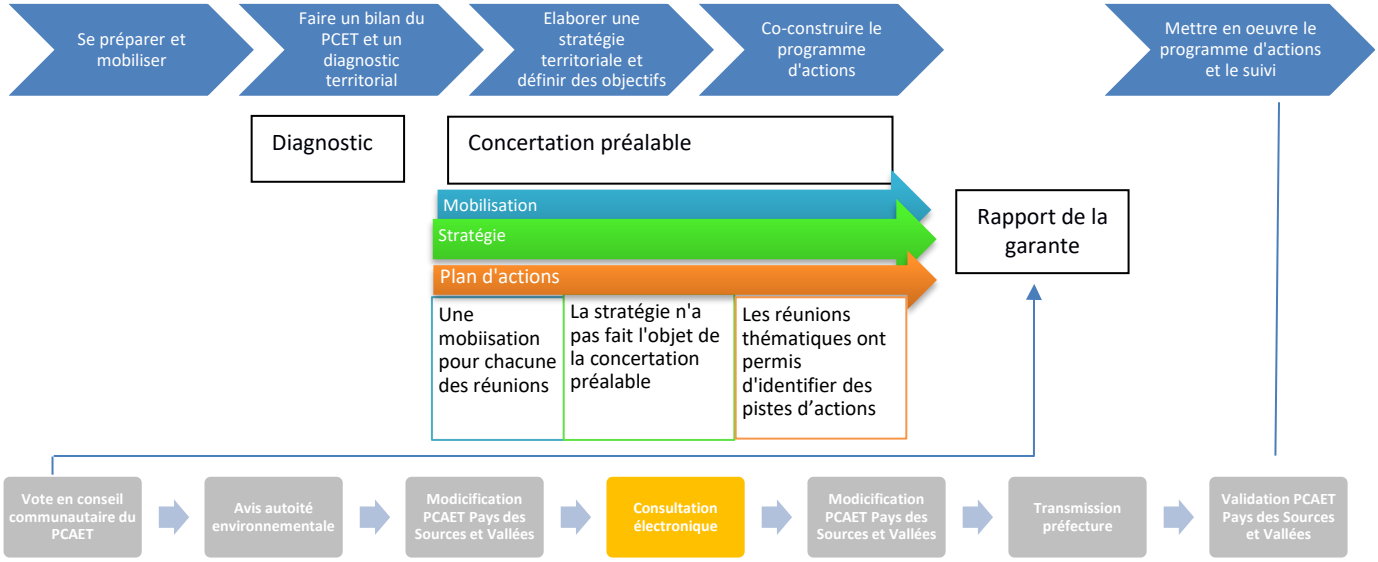

La phase de concertation préalable du 26 février au 26 mai 2019, objet du présent rapport de la garante, a porté essentiellement sur la lutte contre le réchauffement climatique à l'échelle locale par l'identification de propositions d'actions à mettre en œuvre, concernant les thèmes de la biomasse (miscanthus) mobilité, rénovation énergétique, entreprise.

10 Schéma rédigé par Nathalie Durand à partir du document de l'ADEME, Elus, l'essentiel à connaître sur les PCAET, au lien suivant http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_ademe_medde_essentiel_pcaet_2016.pdf

- **Pays de Sources et Vallées**[11]

Créé en 2007[12], le Pays de Sources et Vallées est né d'une volonté de collaboration entre 3 communautés de communes (Pays Noyonnais, des Deux Vallées et du Pays des Sources) pour mener ensemble des projets.

L'objectif est de mutualiser des moyens humains et financiers pour mener ensemble des projets qu'il est plus pertinent de traiter à une échelle plus grande échelle pour davantage d'efficacité.

Formé de 3 Communauté de communes

Le « Pays de Sources et Vallées » regroupe trois Communautés de Communes :

- le Pays des Sources,
- les Deux Vallées,
- le Pays Noyonnais.

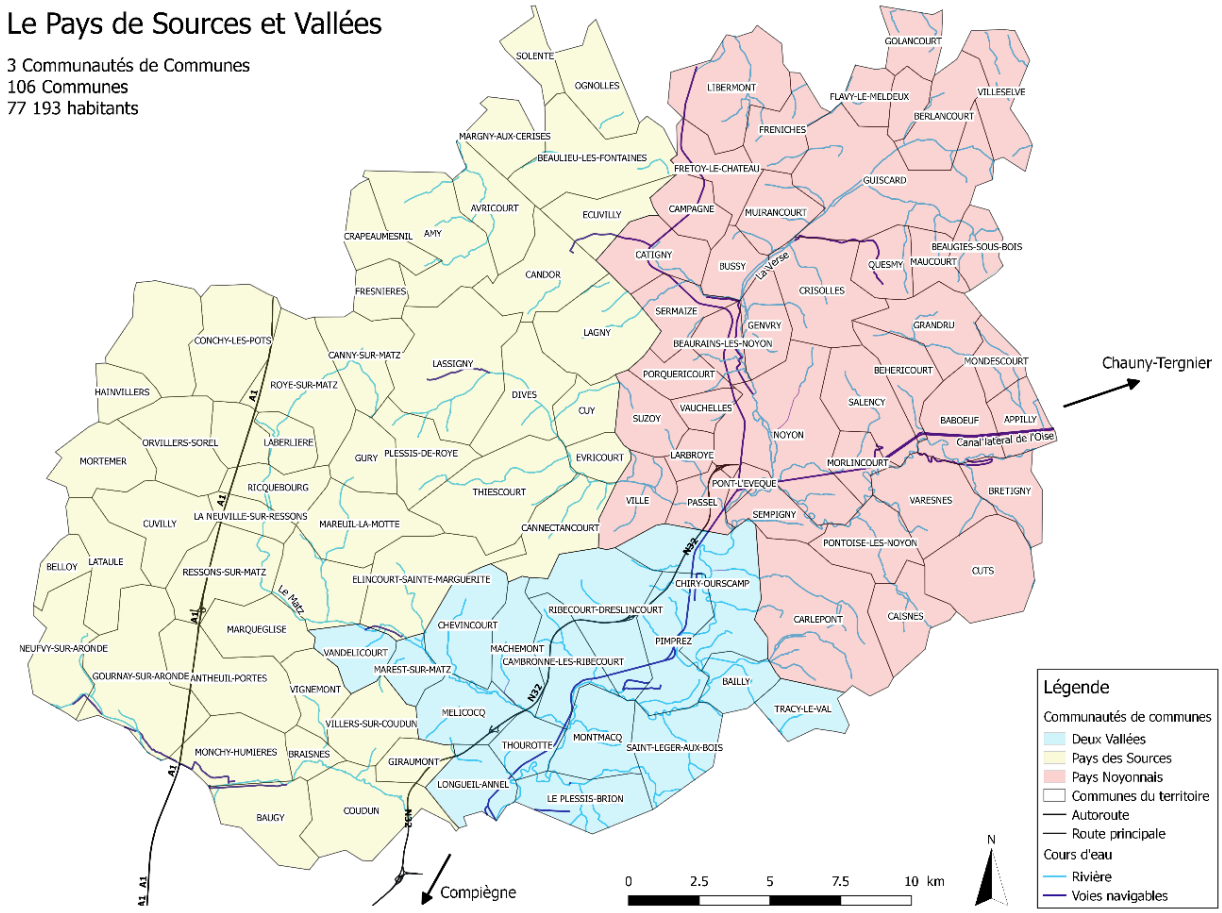

11 http://www.payssourcesetvallees.sitew.fr/#Presentation_du_Pays.B

12 https://www.cc-pays-sources.fr/le-pays-des-sources/le-pays-des-sources-et-vallees/

- **Périmètre de la concertation**

Les réunions publiques et ateliers se sont tenus sur :

Communautés de Communes du Pays des Sources (2 communes sur 48)

- Elincourt Ste-Marguerite
- Lassigny

Communautés de Communes du Pays Noyonnais (1 communes sur 42)

- Noyon

Communauté de Communes des Deux Vallées (4 communes sur 16)

- Chevincourt
- Chiry-Ourscamp
- Longueil-Annel (bateau)
- Ribécourt

DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

- **Préparation de la concertation – mise en place et fondement de la mission de garant**

La CNDP a été saisie d'une demande de nomination de garant le 22 janvier 2019 et a procédé à sa nomination par décision le 16 février 2019. La première prise de contact effective de la garante avec l'équipe projet du PCAET n'a eu lieu que le 8 mars après la réunion du lancement le 26 février 2019. A ce stade, l'organisation (calendrier des évènements) et la communication de la concertation préalable étaient déjà planifiées. Une première validation du dispositif proposé par la concertation préalable avait été faite par les services de l'Etat[13].

Lors de la première réunion avec l'équipe projet du Pays de Sources et Vallées, la garante a présenté :

- Les objectifs de la concertation préalable[14],
- Le contenu des articles du code de l'environnement (articles L121-15-1 et L121-16-115).
- Les attentes d'une concertation préalable, hors champ CNDP (information et consultation des publics)

Elle a rappelé que cette concertation préalable était volontaire, hors champ de la CNDP.

13 Information indiquée par l'équipe projet

14 cf p.4 article L121-15-1 du code de l'environnement

15 https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000037313465&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20180812

- **Relations avec le maître d'ouvrage**

Les échanges avec l'équipe projet du Pays de Sources et Vallées, ont été constructifs mais du fait de moyens humains et de délais très contraints, elle n'a pas été en mesure de répondre favorablement à l'ensemble des observations de la garante.

La démarche étant coordonnée par l'équipe projet du Pays de Sources et Vallées en collaboration avec les 3 Communautés de Communes, les décisions politiques et techniques ont nécessité d'autant plus de temps. La première réunion à laquelle a participé la garante avec le Copil a eu lieu le 10 mai. La concertation préalable était déjà bien avancée et il ne restait que 2 évènements avant la réunion de clôture.

- **Relations avec les parties prenantes**

La garante, n'a pas participé à toutes les réunions (5 sur 9), car sa nomination a été tardive, et certaines dates avaient déjà été fixées. Lors de la présence de la garante à 3 réunions, les participants ont pu échanger avec elle, avant et après la réunion, ainsi que sur les 2 évènements (fête de l'environnement et du jardin, marché aux fleurs). Il était aussi possible de s'adresser à elle, par mail. Lors de cette concertation, la garante n'a pas été sollicitée par des participants remettant en question le dispositif de concertation. Elle n'a donc pas exercé sa fonction de recours.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

- **En amont du lancement de la concertation préalable**

Le Pays de Sources et Vallées n'a pas informé le public quinze jours avant le début de la concertation, des modalités et de la durée de la concertation comme le stipule l'article L 121-16[16]. Il a été informé de la nomination de la garante le 1er mars soit 3 jours après la réunion de lancement de la concertation.

- **Préparation de la concertation préalable**

L'équipe projet du Pays de Sources et Vallées ne connaissait pas les attentes de la concertation préalable, étant sur ce projet accompagnée par un bureau d'études environnemental. A la différence du PCET précédent où l'équipe projet avait été accompagné d'un assistant Maître d'Ouvrage, spécialisé dans la concertation.

Lorsque la garante a pris contact avec l'équipe projet, la première réunion a porté sur le dispositif mis en place pour la concertation préalable par l'équipe projet et les attentes de la garante, sachant que la démarche était hors champ de la CNDP.

L'équipe projet a indiqué à la garante qu'elle avait déjà planifiée les évènements dans le cadre de l'élaboration du Plan climat air énergie du territoire avec un plan de communication et qu'en raison de moyens très contraints, il y avait peu de marge de manœuvre.

La garante a rappelé le contexte d'une saisine volontaire pour le PCAET du Pays de Sources et Vallées. Et le rôle de sa mission qui est de s'assurer que la concertation mise en place, permet d'associer les citoyens concernés par le projet, à la formation de la décision :

16 https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000037313465&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20180812

- Par l'information des publics (riverains, usagers, professionnels, …) dans un périmètre à fixer cohérent avec les objectifs et impacts du projet (au travers a minima d'une note de synthèse qui présente le projet),
- Par un débat d'opportunité du projet, de ses objectifs, principales orientations, enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de de ses impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation préalable permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre.
- Par la consultation de ces publics au travers de dispositifs participatifs adaptés, permettant de donner leur avis, d'approfondir certains sujets (d'opportunité ou d'impact, en particulier), voire de formuler des propositions au maître d'ouvrage, qu'il peut évaluer pour améliorer la décision, le cas échéant.
- Par les observations du public qui peut adresser des propositions par voie électronique ou postale au garant pour publication sur le site internet prévu pour la concertation préalable (article L121-16-1 du code de l'environnement).

- **Constats de la garante**

L'équipe projet connaissait les principales étapes du processus du PCAET. Elle avait identifié la concertation préalable comme une des étapes du processus du PCAET (voir schéma ci-dessous[17]). Mais certaines réunions thématiques ont été organisées en dehors de la durée de la concertation préalable du 26 février au 26 mai 2019 (eau, agriculture…).

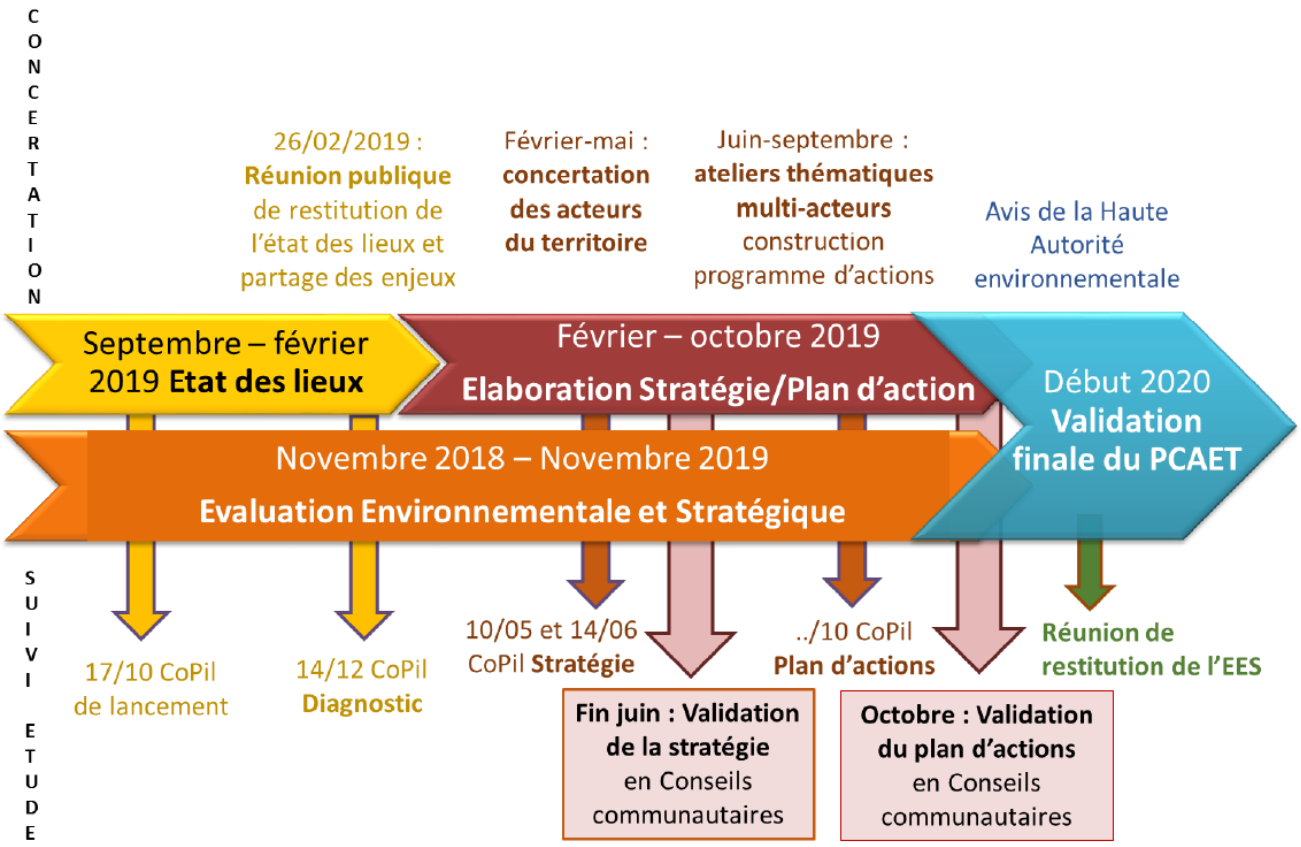

17 Pays des Sources et vallées, Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Sources et Vallées., Planning de concertation 26 février- 26 mai 2019

Des éléments, a minima, manquaient pour répondre aux attentes d'une concertation préalable. Sur le volet de l'information du public, il était nécessaire que l'équipe projet produise une note de synthèse afin d'informer le public sur les éléments à porter au débat (bilan du PCET précédent, objectifs et résultats attendus du PCAET, modalités de la concertation préalable).
Les évènements (réunions, visites, témoignages, ateliers) étaient axés sur la sensibilisation et la communication, sans suffisamment de dispositifs de concertation qui permettent de donner la parole au public, dans un cadre défini (objectifs et résultats attendus).
De plus, le choix des évènements ne permettait pas de toucher tous les publics sur le Pays de Sources et Vallées.
Enfin, le public ne disposait pas suffisamment d'outils pour donner son avis, poser des questions, faire des propositions. Le site institutionnel du Pays de Sources et Vallées communiquait sur le PCAET de manière minimaliste, sur un onglet en bas de page. Certains éléments à porter à connaissance pour le débat n'étaient pas diffusés (réunions programmées avec les thèmes, note de synthèse, diagnostic, bilan des comptes rendus, etc.). Il n'avait pas d'adresse internet dédiée au PCAET « Pays de Sources et Vallées ».

- **Recommandations de la garante**

La garante a proposé à l'équipe projet de définir les objectifs de la concertation préalable (objectifs, résultats attendus), de produire une note de synthèse, de porter les éléments à connaissance du public pour le débat, d'intégrer des dispositifs de concertation dans les réunions programmées, puis de renforcer la mobilisation.

Sur le volet communication :
La garante a proposé une information sur le projet du PCAET indispensable pour que le public puisse donner son avis, poser des questions, faire des propositions.

- Une note de synthèse de la concertation préalable du PCAET pour tous les publics (exemple de contenu, pouvant aborder utilement les points suivants) : faire le bilan du PCET de 2014 avec ses succès et ses échecs, indiquer les objectifs fixés pour le PCAET actuel, expliquer les priorités choisies en tenant compte des spécificités du Pays de Sources et Vallées, des outils de planification et des documents d'urbanisme réglementaires (SRCAE, SRADDET, SCoT, PLU, PLUi, …), des démarches volontaires de développement durable (Agenda 21, …) et du retour d'expérience du PCET de 2014, expliquer le dispositif de concertation (objectifs de la concertation préalable, sujets sur lesquels les publics sont invités à débattre en opportunité/Impacts/ le cas échéant, proposer des alternatives).
- Les éléments à porter à connaissance au public, a minima à diffuser sur le site institutionnel du Pays de Sources et Vallées, dans une page dédiée (note de synthèse, PCET de 2014, diagnostic, et tous documents qui permettent d'enrichir le débat).
- Un espace questions/ réponses sur site internet du Pays de Sources et Vallées et éventuellement un forum avec un modérateur.
- Les réunions thématiques qui doivent intégrer des dispositifs de concertation permettant au public de donner leur avis, faire des propositions, poser des questions, faire part d'une ou des études sur les sujets à débattre. Ces réunions font l'objet d'un compte rendu de l'équipe projet. Il est ensuite porté à connaissance du public dans le cadre du débat (diffusion papier, numérique), et permet d'enrichir le dispositif de concertation en validant ou infirmant les objectifs. Le maître d'ouvrage peut ainsi apporter des actions correctives si nécessaires. La mobilisation des acteurs peut être sollicitée également en demandant des contributions à l'ensemble des publics. Elles peuvent être envoyées au garant par courrier ou par voie dématérialisée puis publiées sur le site internet à minima.

- La mobilisation des publics doit porter sur l'ensemble du territoire du Pays de Sources et Vallées. La garante a préconisé d'en tenir compte dans la programmation des futures réunions.

- **Les outils de communication et d'information proposés dans le cadre de la concertation préalable du PCAET**

La communication s'est faite de manière ciblée sur chaque évènement. Cette communication était faite par email, courriers, flyers, affiches.

Les supports médias

- Dossier « PCAET » présenté pour la saisine à la CNDP ». Ce document a été rédigé par le bureau environnemental qui accompagne le Maître d'ouvrage pour l'élaboration du PCAET. Ce document présentait des données environnementales et peu d'information sur la concertation préalable.
- Les tracts portaient un logo du PCAET, le sujet traité, lieu, date, horaire de la réunion.
- Des affiches du PCAET (ne mentionnent pas les dates de début et fin de la concertation préalable), elles étaient distribuées dans les lieux publics et commerces dans les 8 communes principales (Noyon, Guiscard, Carlepont, Ribécourt, Thourotte, Longueil-Annel, Ressons sur Matz et Lassigny) et sur les communes où se déroulait la réunion.
- Les médias locaux ont été sollicités mais n'ont pas relayé la communication excepté le Courrier Picard et la radio ViV'FM

Le dispositif numérique

- Les données concernant le PCAET du « Pays de Sources et Vallées » et la concertation préalable sont hébergées sur le site institutionnel des Pays de Sources et Vallées. La page d'accueil du site du Pays de Sources et Vallées présente les missions et coordonnés de la garante nommée par la CNDP et un lien vers un onglet indique les éléments à porter à connaissance au public pour le débat. Les données sont situées en bas de page et accessibles par l'ascenseur.
- Les sites internet des 3 communautés de communes ont également consacré une page de leur site institutionnel à l'élaboration du PCAET, un lien permettait d'accéder au questionnaire en ligne sur le Pays de Sources et Vallées. Mais il ne mentionne pas de manière explicite la concertation préalable (durée, objectif, résultat attendu, éléments à porter à connaissance du débat, etc.).
- Les affiches et invitations aux réunions étaient postées sur la page Facebook du Pays de Sources et Vallées
- Il n'existe pas d'outils de gestion de contacts et de mailing au Pays de Sources et Vallées, les potentiels parties prenantes sont contactées au cas par cas via des mails groupés. Les contributions sont à envoyer par mails sur l'adresse institutionnelle du Pays de Sources et Vallées ou à l'adresse email de la garante. Il n'y a pas de mail spécifique pour la concertation préalable.

- **Méthode de participation pour chaque réunion**

Typologie des participants aux réunions

- Réunion de lancement (grand public)
- Réunion ADENO avec le club d'entreprises du Noyonnais (biomasse),
- Réunion sur la mobilité, (citoyens, élus, entreprises),
- Réunion pour les entreprises, (entreprises, CCI),
- Réunion sur la rénovation énergétique ((élus, habitants, acteurs du logement et entreprises BTP),
- Réunion de clôture de la concertation préalable (élus, entreprises, association, citoyens)

Les formats des réunions

- La 1ère partie de la réunion s'est déroulée en amphithéâtre avec une réunion alternant présentations, témoignages. Le grand public a été invité à répondre à un QCM et échanger dans des délais limités.
- La 2e partie de la réunion a pris la forme d'échanges plus informels/ libres dans le hall d'exposition avec des tables rondes à disposition, l'affichage des cartographies et des enjeux résultant du diagnostic, un mur d'expression avec les panneaux sur les thèmes suivants : mobilité, rénovation énergétique / Habitat, production d'énergies renouvelables, sensibiliser le grand public aux éco comportement, sensibiliser le grand public à consommer local

Les réunions thématiques biomasse (miscanthus), rénovation énergétique, entreprise :

Format :

- Une visite
- Une présentation de l'enjeu par un expert et un temps d'échange sous la forme de témoignages, questions/ réponses

La réunion de mobilité a permis un temps de concertation :

- Présentation des solutions d'éco-mobilité
- Ateliers de travail participatifs autour de la mobilité

Format de la réunion de clôture :

- Alternance entre présentation d'un thème lié au PCAET (Production énergétique et systèmes de chauffage, Rénovation énergétique, Mobilité, Agriculture et biodiversité) suivie d'un atelier d'échanges sur ce même thème animé par un modérateur.

Fête « de l'environnement et du jardin », « Défi nature », « Marché aux fleurs »

Ces 3 événements ont accueilli un stand PCAET, l'équipe du Pays de Sources et Vallées proposait un questionnaire à remplir aux participants, un mur d'expression pour des suggestions, questions libres, et des ateliers de sensibilisation à l'écologie (sensibilisation au changement climatique, atelier éolien, fabrication de produits ménagers, etc.).

RESULTAT DE LA CONCERTATION PREALABLE DU 26 FEVRIER AU 26 MAI 2019

- **Présentation des résultats des questionnaires, mur d'expression et échanges**

Les résultats du maître d'ouvrage sont détaillés en annexes.

Les actions menées pour la concertation préalable (169 participants[18] et 500 questionnaires complétés) ont permis de toucher des publics essentiellement retraités et employés[19]. Les choix des lieux des évènements sur le Pays de Sources et Vallées ont été répartis de la manière suivante : 3 pour le Pays Noyonnais à Noyon, 4 sur la Communauté de Communes des Deux Vallées (Chevincourt, Chiry-Ourscamp, Longueil-Annel, Ribécourt), et 2 pour le Pays de Sources (Elincourt Ste-Marguerite, Lassigny). La répartition géographique n'a pas permis de toucher l'ensemble de la population du territoire des Pays de Sources et Vallées. 16% du public présent aux évènements venaient de territoires limitrophes[20].

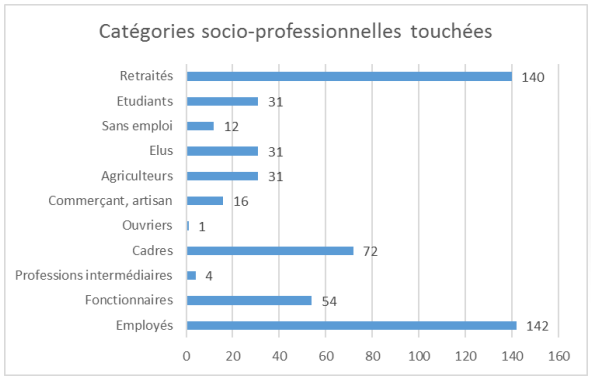

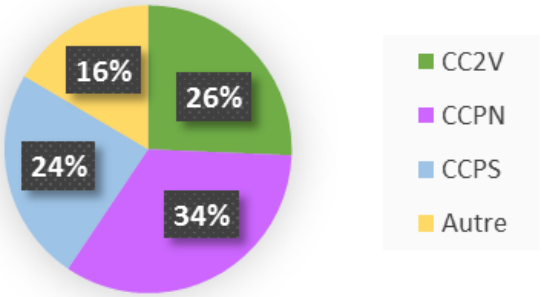

Graphique Pays de Sources et Vallées, rapport final de la concertation préalable, juin 2019[21]

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires.

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2013

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	**12 498**	**13 712**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	*96*	*11*	*0,2*	*0,5*	*0,4*
Artisans, commerçants, chefs entreprise	*531*	*178*	*0,4*	*4,0*	*1,9*
Cadres et professions intellectuelles supérieures	*593*	*333*	*0,5*	*5,9*	*1,6*
Professions intermédiaires	*1 505*	*1 655*	*6,3*	*19,2*	*4,7*
Employés	*1 090*	*3 403*	*15,9*	*26,1*	*5,4*
Ouvriers	*4 125*	*1 123*	*22,2*	*29,7*	*5,7*
Retraités	*2 938*	*3 907*	*0,0*	*0,7*	*72,5*
Autres personnes sans activité professionnelle	*1 620*	*3 102*	*54,4*	*13,8*	*7,9*

Source : Insee, RP2013 exploitation complémentaire.

18 y compris techniciens, élus

19 Graphique Pays des Sources et Vallées, rapport final de la concertation préalable (sur les 569 participants, 35 n'ont pas laissé leurs données sociologiques)

20 Graphique Pays des Sources et Vallées, rapport final de la concertation préalable

Le dispositif de concertation préalable proposé par l'équipe projet du Pays de Sources et Vallées a été axé sur la communication et la sensibilisation.
La garante note deux sujets d'étonnement

- La zone de couverture du covoiturage sur de courte distance est à étudier à l'échelle du bassin de vie[22] afin d'optimiser la durée des trajets
- Les communications et échanges n'ont pas porté sur les compétences directes des collectivités du Pays de Sources et vallées dans le domaine du transport, du logement, de l'urbanisme, etc

Le sujet qui a le plus de résonnance, parmi les outils de concertation proposés (questionnaires, mur d'expression, échanges), a été la rénovation énergétique sur le bâti. Les participants souhaitent avoir des conseils et un accompagnement sur l'ensemble du projet (choix des énergies, matériaux, aides financières). Des bonnes pratiques sont à étudier par exemple, le dispositif Picardie Pass Rénovation qui a été cité en exemple.

Par rapport aux axes d'orientations et actions prises à l'issue de la concertation du PCET de 2014[23], les thématiques abordées lors de cette concertation préalable se rejoignent à l'exception du thème sur le transport de marchandises.

- Réhabiliter les bâtiments
- Inciter aux éco-comportements (logement, mobilité, consommation)
- Diminuer la quantité de déchets produits
- Développer les énergies renouvelables locales
- Améliorer l'efficacité des pratiques et process des acteurs économiques
- Lutter contre la précarité énergétique
- Promouvoir les modes alternatifs à la voiture individuelle

Les modalités de la concertation préalable proposées ont permis de conforter les orientations prises en 2014, au travers des questionnaires, mur d'expressions, réunions d'échanges et notamment de deux ateliers participatifs (réunion thématique sur la mobilité et réunion de clôture), mais ont apporté peu d'éléments significatifs pour éclairer les conseillers communautaires sur les objectifs territoriaux et le plan d'actions à mettre en œuvre pour le PCAET du « Pays des Sources et Vallées ».

22 https://www.insee.fr/fr/information/2115016

23 https://www.paysnoyonnais.fr/IMG/pdf/document_2.pdf

- **Les points de convergence et de divergence.**

Cette phase de concertation, a démontré des axes de convergences sur la sobriété énergétique, l'éducation et les circuits courts alimentaires et des divergences sur l'agriculture. Sur la mobilité, les déchets, l'eau, le débat a porté à la fois sur des axes de convergence et divergence.

Thèmes	Convergence	Divergence
Rénovation énergétique	Accompagnement et conseil	Financement de la rénovation
Mobilité	Piste cyclable, transport public	Utilisation de la voiture personnelle
Energies renouvelables	Méthanisation, Miscanthus	Eolien, photovoltaïque
Ecogestes	Sensibiliser à la sobriété énergétique, éducation	
Agriculture	Nouveau modèle de production agricole à trouver Préservation de l'élevage	Agriculture biologique et agriculture productiviste (grande culture)
Consommation	Circuit court alimentaire	
Eau	Gestion de l'eau	Pour limiter le ruissellement et l'érosion des sols, planter des haies alors que la tendance est aux grandes parcelles/ cultures) Tensions autour de l'usage de l'eau (irrigation, eau potable)
Déchets	Diminuer la quantité de déchets et développer le compost	Sanctions financières industriels, particuliers …

AVIS DE LA GARANTE SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Le Pays de Sources et Vallées a souhaité mener une concertation préalable avec garant nommé par la CNDP sur son projet de PCAET, mais a sous-estimé les délais et exigences inhérents à cet exercice (moyens et résultats), nouveau pour lui. Ce qui s'est traduit par un dispositif qui n'était pas complètement conforme aux attentes usuelles de la CNDP, portées par la garante, dans un contexte de délais tendus et de moyens faiblement dimensionnés.

- **Le volet de conseil et d'appui méthodologique**

L'équipe projet du Pays de Sources et Vallées a fourni un travail de communication mais le dispositif n'a pas été complètement conforme aux attentes usuelles de la CNDP (objectifs, résultats), en particulier en matière d'information préalable et de mobilisation des acteurs, d'implication de la garante dans la préparation de la concertation et dans son déroulement.

La méthodologie proposée par la garante n'a pas été suffisamment suivie sur l'information des publics et le déroulement de de la consultation des publics.
Les éléments à donner au débat n'ont pas été clairement énoncés. Il n'y a pas eu suffisamment d'informations sur le projet débattu à la fois sur ses objectifs, caractéristiques techniques et ses impacts. Ces informations nécessitaient d'être données de manière objectives et exhaustives. Elles devaient être largement diffusées grâce à des moyens adaptés (documents papiers, dossiers de presse, site internet, etc.) car ils sont le gage d'une mobilisation et d'une implication des publics dans la concertation préalable.

Remarque : Les objectifs stratégiques du territoire n'avaient pas été validés par les conseillers communautaires, le Pays de Sources et Vallées visait plutôt une communication auprès des citoyens qu'une participation du public à l'élaboration du document lorsque les choix sont encore ouverts.

- **L'expression du public**

Un des documents clés est la note de synthèse. A la demande de la garante, l'équipe projet du Pays des Sources et Vallées l'a produite mais elle n'a pas été suffisamment approfondie pour indiquer au public les éléments portés au débat et ses modalités.

Sur le déroulement de la consultation des publics, l'équipe projet du PCAET du Pays de Sources et Vallées s'est greffé sur 2 évènements supplémentaires à la demande de la garante, le 28 avril (Défi nature à Elincourt Ste-Marguerite) et le 19 mai (Marché aux Fleurs à Noyon), ils ont permis de toucher un public plus large sur la Communauté de Communes du Pays des Sources et la Communauté de Communes du Pays Noyonnais. Néanmoins, la ruralité du Pays des Sources et Vallées auraient nécessité d'être plus prise en compte dans l'expression des publics.
La réunion thématique sur la mobilité et celle de clôture ont permis aux participants d'interagir, d'avoir des temps forts pour prendre la parole (questions, avis, suggestions, etc.).
Les autres réunions ont porté essentiellement sur un témoignage, une visite de site et ne favorisait pas suffisamment la prise de parole des publics.
Le site internet du Pays des Sources et Vallées n'offrait pas un espace qui se prêtait au débat de type questions/ réponses. L'expression du public était restreinte.

Remarque : L'expression des publics s'est faite essentiellement au travers des questionnaires24, à la fois, en ligne sur le site internet du Pays des Sources et Vallées25, en présentiel sur 3 évènements au total (Défi nature, Fête du Jardin et de l'Environnement, Marché aux Fleurs), lors des réunions sous la forme d'échanges et en atelier participatif (réunion thématique sur la mobilité et réunion de clôture).

- **Le volet communication**

Le plan de communication n'a pas été suffisamment structuré. Le nombre de communes qui ont communiqué sur la concertation préalable du PCAET est relativement faible.

Suite à la demande de la garante, des éléments ont été portés à la connaissance du débat par diffusion sur le site internet du Pays de Sources et Vallées[26] :

- D'une note de synthèse a été produite par le Pays de Sources et Vallées
- D'une synthèse des risques et enjeux identifiés grâce au diagnostic ;
- Du Guide de l'Ademe
- Du Diagnostic du territoire
- Des Risques et enjeux identifiés pour le territoire
- De 3 comptes rendus de la réunion de lancement, biomasse, mobilité
- De la Délibération des 3 communautés de communes pour le PCAET

Remarque : L'équipe projet du Pays de Sources et Vallées n'a pas eu le temps de rédiger l'ensemble des comptes rendus pendant la concertation préalable (3 sur 7 réunions). Des documents comme le bilan du PCAET de 2014, les contributions n'ont pas été diffusés sur le site.

- **Les modes de participation**

La réunion de clôture a été structurée (thèmes, propositions d'actions, priorisation, échanges). Elle a pu mettre en place un cadre de participation serein, avec des règles partagées par tous et ayant permis une écoute des différentes interventions, tant au niveau des élus, acteurs économiques, associations, citoyens, au sein des tables de travail.

Remarque : L'équipe projet du Pays de Sources et Vallées a souhaité écourter l'atelier et supprimer les restitutions en plénière au profit d'un pot convivial pendant lequel se sont poursuivis les échanges. Ces restitutions sont importantes, elles permettent d'impliquer les parties prenantes dans la démarche de concertation et au Maître d'Ouvrage de rendre compte de l'intérêt de cette participation.

- **La participation du public**

Les personnes ayant contribués aux ateliers avaient en commun une certaine sensibilité aux questions environnementales. Fait notable, la participation des publics dans des réseaux associatifs en lien avec les questions environnementales (ADIL 60, AMAP, eau, etc.), mais également la CCI se sont positionnés au même niveau que les autres participants.

24 500 questionnaires complétés.

25 https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdXRndJ_rQs8MuC5s_CZPaBFOGPuxq9jscG0OB9bRRklLpi2w/viewform

26 http://www.payssourcesetvallees.sitew.fr/Projets_du_Pays.E.htm#Projets_du_Pays.E

Sur cette concertation, il est à noter la participation des institutionnels au COPIL de la DDT et DREAL, lesquels n'ont cependant pas participé à la concertation.

Remarque : La DREAL Hauts – de - France, pôle air climat énergie a produit une note d'observations techniques sur les éléments diagnostic partagés en amont du comité de pilotage du 14 juin 2019.

RECOMMANDATION(S) AU PAYS DE SOURCES ET VALLEES SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À LA CONSULTATION ELECTRONIQUE

Après cette phase de concertation préalable, il est d'important d'associer les partenaires professionnels qui pourront apporter un éclairage sur les objectifs locaux réalisables ainsi qu'un plan d'actions opérationnels. La garante suggère diverses pistes en ce sens, à évaluer pour la suite :

- **Partager les objectifs, plan d'actions et les articuler avec les documents d'urbanisme et démarches développement durable, le cas échéant**

La concertation et les enjeux du PCAET nécessitent que les partenaires partagent les objectifs afin qu'ils les intègrent dans leurs propres documents et stratégies. Il serait souhaitable d'identifier et d'impliquer les acteurs clés ressortant de la concertation préalable. Par exemple, sur le sujet de l'agriculture, le Maître d'ouvrage pourrait consulter Bio-Hauts de France, etc. et sur le sujet de la consommation, les acteurs de l'ESS, la chambre de métiers et de l'artisanat, etc.

- **Mobiliser les élus et les services**

Le Pays de Sources et Vallées est composé de 3 Communautés de Communes, comprenant 106 communes. Chacune devra pouvoir être associée pour s'approprier les objectifs, le plan d'actions et assurer l'intégration des orientations du PCAET dans ses plans et programmes communaux et intercommunaux. L'équipe projet du Pays de Sources et Vallées devra être épaulée par des services et des élus des 3 Communautés de communes ainsi que des communes du Pays de Sources et Vallées à forts enjeux pour le PCAET.

- **Préparer le dossier du PCAET « Pays de Sources et Vallées » pour l'autorité environnementale**

Il pourrait être envisagé de vous rapprocher des instances professionnelles relais afin de co-construire des objectifs et de proposer un plan d'actions opérationnels sur les principaux sujets identifiés pendant la concertation préalable. Sur les points qui méritent une expertise, il pourrait être envisagé d'auditionner des experts. Puis afin de valider le projet de PCAET qui sera transmis à l'autorité environnementale, il pourrait être envisagé de rassembler un panel de citoyens tiré au sort[27] et les professionnels.

27 https://ppe.debatpublic.fr/g400-energie ou http://planclimat.cc-valdamboise.fr/public/actualite/un-panel-citoyen-mobilise-pour-le-plan-climat-air-energie-te,7.html

- **Anticiper la phase de consultation électronique pour mobiliser de façon plus synthétique**

A l'issue de la présente phase de concertation préalable, le Pays de Sources et Vallées va formaliser ses objectifs locaux, son plan d'actions et une première version de son PCAET qui intègrera un chiffrage et un calendrier de réalisation. Outre la mobilisation des partenaires professionnels pour définir les objectifs et plan d'actions puis validation auprès des publics cibles. Pendant cette phase de finalisation, le panel de citoyens tiré au sort ainsi que les professionnels et citoyens du Pays des Sources pourront continuer à apporter leurs expertises sur les différents sujets afin de poursuivre la dynamique de concertation.

Les étapes d'élaboration du PCAET prévoient une phase de consultation électronique après retour de l'avis de l'autorité environnementale. Il pourrait être envisagé d'anticiper cette phase afin de communiquer et mettre à disposition du public une plateforme transparente et permettant une participation et une interaction du public. Si ces modalités de consultation électroniques sont légalement obligatoires, le Pays de Sources et Vallées pourra, s'il le souhaite poursuivre la démarche de concertation par l'organisation de réunions et ateliers en présentiels. Au fur et à mesure que les actions deviendront plus précises et territorialisées, il est possible que des points de vue divergents apparaissent. La présence d'animateurs qualifiés pour anticiper et faciliter ces débats pourra être facilitée.

- **Mettre en place un comité de suivi associant le public**

Une fois le PCAET validé, il s'agira de le mettre en œuvre. Si la loi impose un comité de suivi, elle n'en définit pas la composition ou les modalités de fonctionnement. Il pourrait être envisagé d'associer les citoyens et les autres parties prenantes à cette instance, dont les contours restent à définir.
Rien n'empêche d'installer ce dispositif plus tôt, afin d'assurer un continuum de concertation tout au long des phases d'élaboration, de validation, puis de suivi du PCAET. Outre des débats et avis de fond sur le PCAET, cette instance pourrait contribuer à la définition de dispositifs de concertation et d'association du public dans les prochaines phases.

- **Essaimer la démarche de concertation pour les autres plans du territoire et la réalisation des futures actions inscrites au PCAET**

La concertation préalable pour le PCAET est la première concertation sous égide d'un garant pour Le Pays de Sources et Vallées. Cette démarche participative a révélé un territoire bénéficiant de dynamiques constructives entre les élus, entreprises, associations et citoyens notamment pour la réunion de clôture. La garante préconise de poursuivre ces modalités de consultation, pouvant aller vers de la co-construction dans la mise en œuvre des actions qui seront inscrites au plan climat air énergie territoire. Cela présuppose de dépasser une approche de communication et de sensibilisation pour impliquer les citoyens dans le portage et la réalisation des actions.
L'objectif de la concertation est de contribuer à enrichir le dispositif du PCAET pour permettre aux 3 conseils communautaires de prendre des décisions plus éclairées et partagées.

ANNEXES :
Cf. document annexe :

Les résultats du plan de communication, document transmis par l'équipe projet du Pays de Sources et Vallées, juin 2019
Résultats de la concertation préalable du 26 février au 26 mai, document transmis par l'équipe projet du Pays de Sources et Vallées, juin 2019

LISTE DES ANNEXES

- **ANNEXE 1 : Les résultats du plan de communication, document transmis par l'équipe projet du Pays de Sources et Vallées, juin 2019**

	Courriers	Affiches	Flyers	Mailing	Sites Internet PSV et 3 CC	Magazine 3CC	Communiqué de presse
Réunion publique DIAGNOSTIC du 26 février 2019	773	80	5000	400	X	X	X
Réunion thématique BIOMASSE (miscanthus) du 7 mars 2019	253			166	X		
Réunion thématique MOBILITE du 28 mars 2019		80	3000	400			X
Stand concertation "Défi nature" du 28 avril 2019		Communication CCPS			X	CCPS	
Fête du Jardin édition spéciale Environnement les 4 et 5 mai 2019		100	10000	400	X	CC2V	X
Réunion thématique ENTREPRISES du 10 mai 2019	26			43+réseaux d'entreprises			
Réunion thématique RENOVATION du 14 mai 2019	77	80	3000	400	X	X	X
Réunion publique STRATEGIE du 23 mai 2019		80	5000	400	X		X
TOTAL :	**2008**	**420**	**26000**	**2672**			

- **ANNEXE 2 : Résultats de la concertation préalable du 26 février au 26 mai, document transmis par l'équipe projet du Pays de Sources et Vallées, juin 2019**

Profils des personnes concertées (quand renseigné)

Les actions menées ont permis de toucher des publics d'âges et de catégories sociaux professionnelles très diversifiés sur l'ensemble des 3 communautés de communes et au-delà, certains publics présents aux réunions et aux manifestations venant de territoires limitrophes.

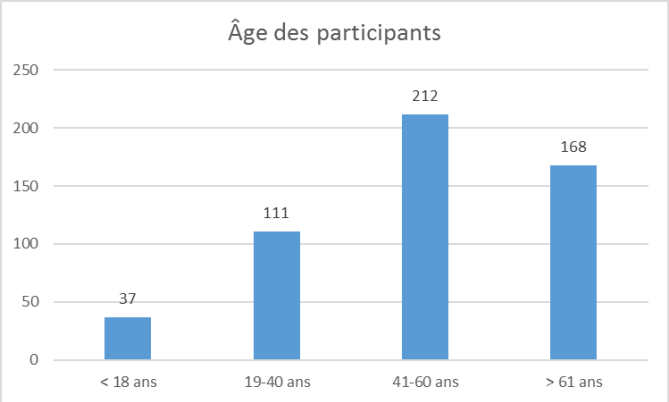

Répartition géographique des personnes concertées

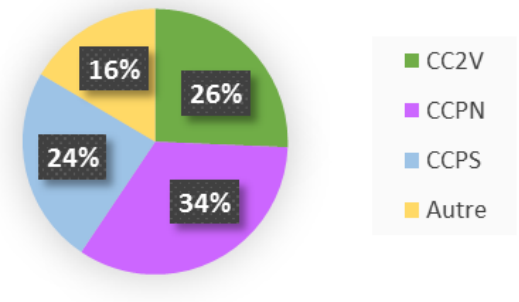

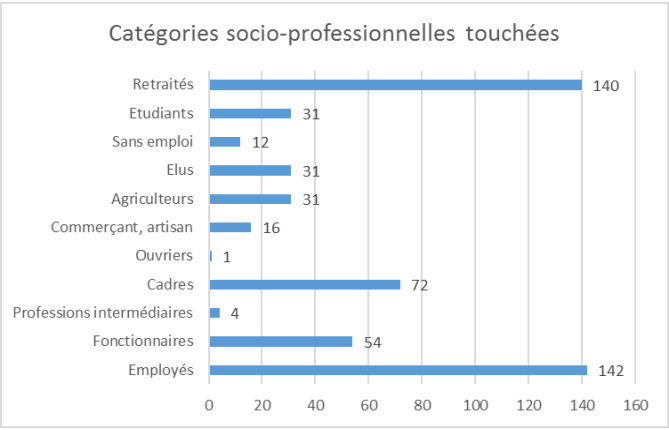

II - Résultats de la concertation : suggestions des personnes concertées

ENERGIES RENOUVELABLES

Résultats tous supports de concertation confondus :

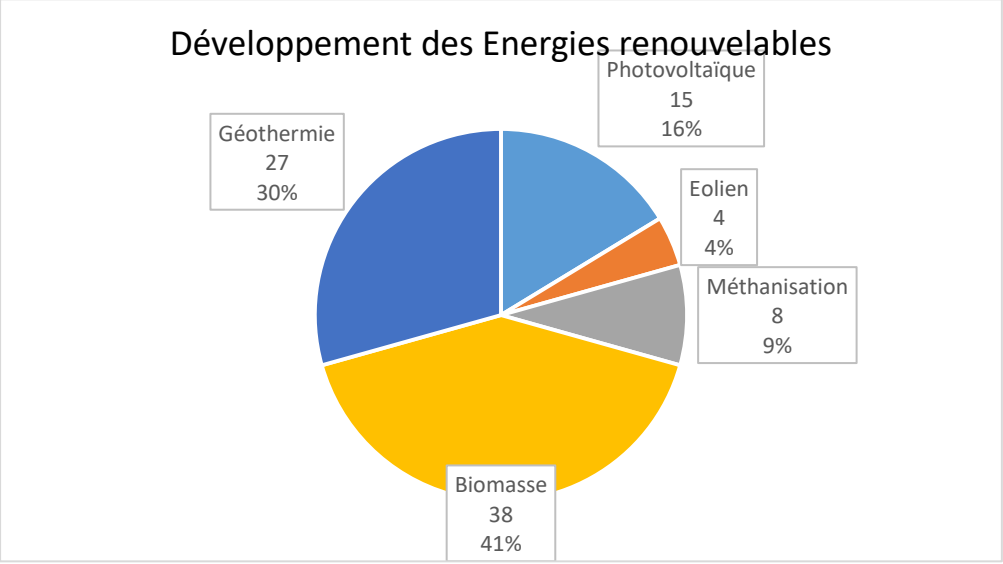

Suggestions libres :

- Maintien de l'énergie nucléaire (à hauteur de 80 % de la production d'énergie) en améliorant la sécurité des centrales et une mise en conformité des centrales jugées obsolètes x2 suggestions
- Développement des énergies nouvelles (centrale solaire, éolien, biomasse et marée motrice à hauteur de 18 % de la production d'énergie) en optimisant les procédés et un retour de l'impact de ces méthodes sur la faune, la flore et la société.
- Développer **l'éolien** / relocaliser la distribution d'électricité issue des éoliennes du territoire x7
- Créer des éoliennes participatives/publiques (appartenant à des collectivités) X3
- Développer le **photovoltaïque** (sur les toutes nouvelles constructions) (dont chauffe-eau solaires) sur le territoire x19
- Développer la production d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics, créer des approvisionnements énergétiques autonomes dans les communes (ex : écoles, mairies…) x4
- Installer des panneaux solaires non pas sur les toits des habitations mais dans les jardins/les terrains inutilisés des communes/entreprises car ils ne sont pas soumis aux contraintes des bâtiments de France x5
- Développer **l'énergie hydro-électrique** x2
- Développer la **géothermie**/pompes à chaleur (de qualité du type « Hitachi ») /puits canadiens x12
- Développer la **méthanisation** à partir des effluents agricoles
- Développer la **biomasse**
- Informer sur les énergies renouvelables (pour limiter les arnaques)
- Développer le crédit d'impôt pour les investissements dans les énergies renouvelables, créer des aides pour l'installation d'énergies renouvelables x2

HABITAT / BATI

Résultats tous supports de concertation confondus :

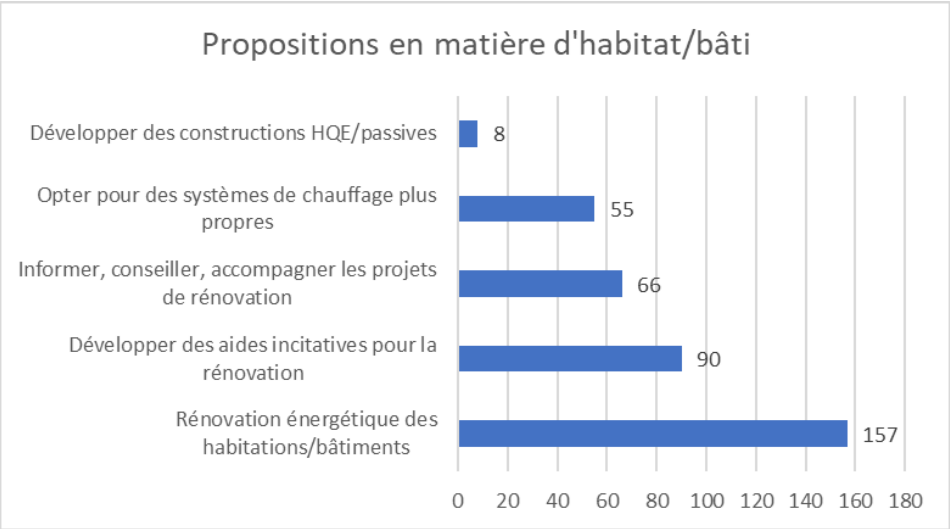

Suggestions libres :

- Développer les **constructions de bâtiment passifs/HQE** x3
- Développement de « l'écohabitat naturel, inspiré du Feng Shui (art chinois visant à harmoniser l'intérieur d'un logement afin d'assurer le bien-être de ses occupants).
- Inciter les ménages à **isoler** (avec des matériaux écologiques) leur logement x15

  Isolation des murs extérieurs afin de rendre les logements (notamment collectifs) « passifs »
- Réaliser des photos à l'aide de caméras thermiques pour sensibiliser les habitants, Identifier les bâtiments les plus énergivores et inciter les propriétaires à faire des travaux x2
- Faire un plan de rénovation thermique des logements, bâtiments tertiaires et du patrimoine public
- Diagnostic énergétique des bâtiments publics
- Réaliser des diagnostics d'analyse des consommations/flux dans les entreprises (dans le cadre du dispositif de l'ADEME « Gagnante sur tous les coûts TPE-PME ») x3
- Développer les échanges d'expériences entre entreprises (notamment industries) sur la baisse des consommations et l'écologie industrielle x8
- Communiquer sur le fait que si un bâtiment est classé R<2,9, il s'agit d'une passoire énergétique
- Faire passer des experts de la consommation d'énergie pour contrôler/conseiller chaque foyer et proposer les solutions, les aides possibles pour des équipements de réduction d'énergie.
- Apporter un **conseil/accompagnement** pour analyser les déperditions, le choix des artisans/matériaux/énergies renouvelables/systèmes de chauffage x4
- Favoriser le travail d'artisans locaux pour limiter les arnaques et éviter d'avoir à refaire les travaux (surcoût) en renforçant les contrôles qualité. X2
- Formation des artisans/entreprises du bâtiment sur le sujet (notamment la régulation de la température, comment éviter les déperditions de chaleur), faire intervenir des spécialistes des éco-matériaux et des énergies renouvelables auprès des professionnels x4
- Développer les certifications environnementales (fiables) sur le territoire

- Informer sur les artisans compétents/habilités (limiter ainsi les arnaques) et les matériaux, Recréer des points infos énergie x7
- Porter à la connaissance de tous les habitants les organismes qui aident à la constitution des dossiers pour obtenir les **aides**.
- Prévoir une communication claire concernant les aides financières pour l'isolation et le chauffage renouvelable.
- Mettre en place un prêt à taux 0 pour financer les projets à économie d'énergie sans conditions des ressources, le remboursement du prêt peut résulter du gain c'est du gagnant-gagnant.
- Prévoir des aides complémentaires pour les ménages dépassant le plafond de l'ANAH X4
- Aider financièrement le changement des chaudières au fuel
- Moduler la TVA en fonction de l'impact sur l'environnement.
- Obliger les propriétaires des logements à isoler correctement leur logement.
- Organiser des rencontres entre les professionnels du bâtiment, de l'habitat et les particuliers x2

MOBILITE

Résultats tous supports de concertation confondus :

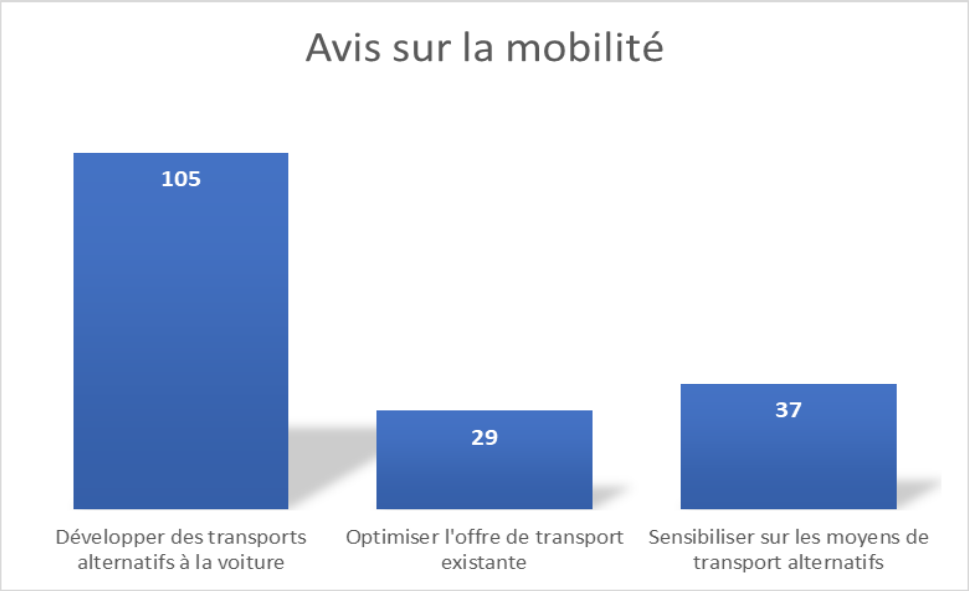

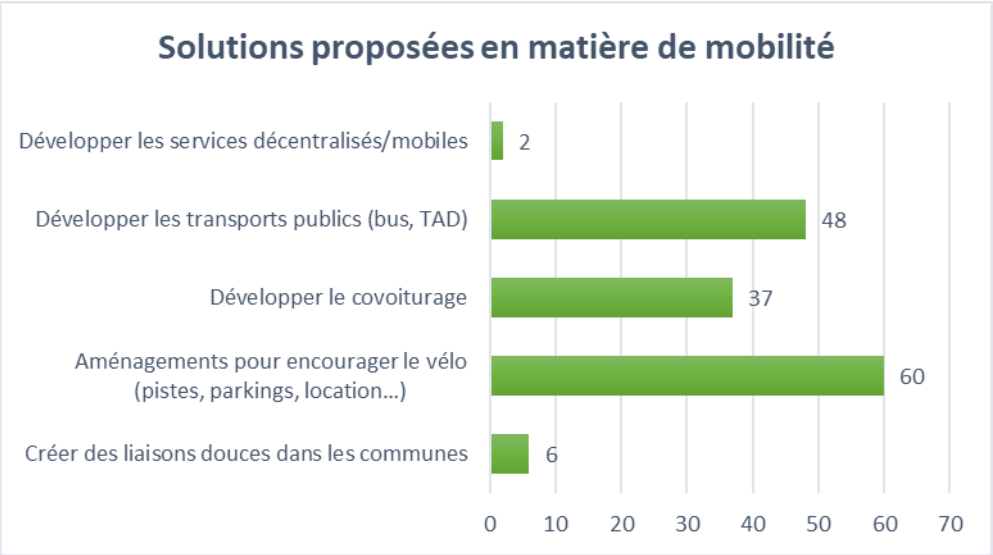

Suggestions libres :

- Créer des pistes **cyclables** sécurisées reliant les points stratégiques (parking co-voiturage / gares vers pôles économiques/de consommation) et autour de l'Eurovélo 3 en prévoyant des parkings fermés/couverts x24
- Réaménager l'ancienne voie ferrée entre Roye et Compiègne en piste cyclable
- Les collectivités/l'office de tourisme proposent des vélos à assistance électrique sous forme d'abonnement pour le week-end (pour les touristes), à la semaine et au mois voire plus (pour les habitants du territoire) avec possibilité d'achat du vélo à la fin de la période test x2
- Aménager des voies douces sécurisées à travers les communes pour aller à l'école, faire les courses, travailler sur une zone d'activité. Créer des zones piétonnes en centres-villes x4
- Encourager le développement de « pédibus » pour aller à l'école
- Maintenir les (petites) lignes **SNCF** x3
- Développer les **transports en commun** (électriques) (adaptés aux horaires des professionnels) x23
- Développer le TAD x4
- Développer le transport (public) fluvial x2
- Développer une application de co-voiturage à l'échelle du Pays de Sources et Vallées
- Favoriser le **covoiturage** (à travers un programme local d'exonération fiscale) x12
- Créer davantage de bornes électriques
- Créer davantage d'aires de covoiturages
- Créer une aide financière pour l'achat de voitures électriques/hybrides (plus adaptées à la campagne) x5
- Développer les véhicules à hydrogène
- Développer les véhicules à l'éthanol
- Développer le biogaz x2
- Créer une infrastructure pour le développement des transports partagés et collectifs
- Développer les plans de mobilité des entreprises de manière collective (échange d'expériences) et en accompagnant les entreprises dans leurs démarches x3

SENSIBILISATION AUX ECO-COMPORTEMENTS

Résultats tous supports de concertation confondus :

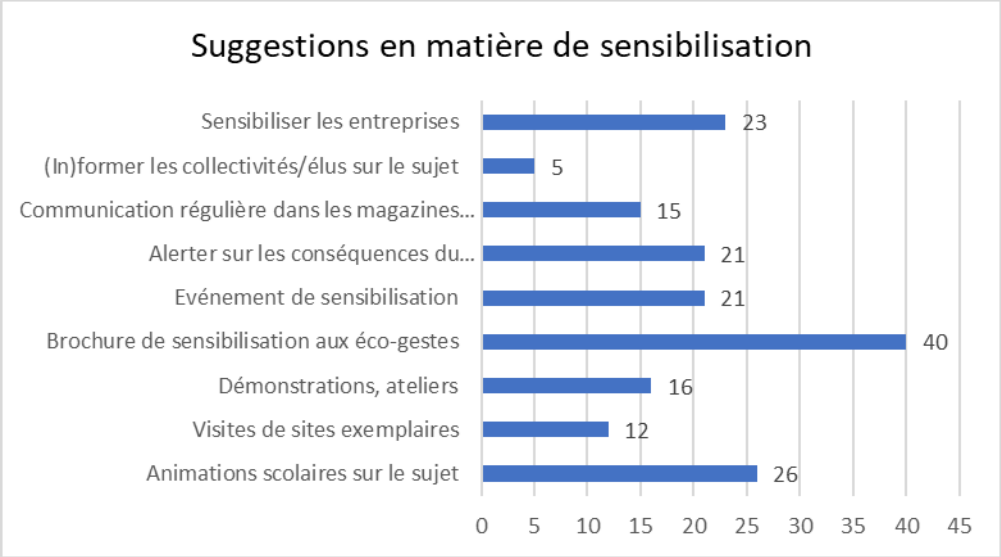

Suggestions libres :

- Inciter les élus à respecter et à contribuer à la mise en œuvre des accords mis en place (ex : Accord de Paris sur le climat). Exemplarité des collectivités x2
- Limiter l'inquiétude du monde vis-à-vis du réchauffement en mettant en avant les capacités d'adaptation de l'Homme
- Faire en sorte de concilier les niveaux d'actions entre les collectivités et les citoyens afin de faciliter la transition écologique
- Informer les nouveaux habitants sur les bonnes pratiques lors des réunions d'information en mairie aux nouveaux arrivants
- Créer un site Internet unique d'information qui soit accessible et simple d'utilisation
- Communiquer régulièrement sur les « trucs et astuces » pour consommer moins et préserver l'environnement (éco-gestes, recettes de produits naturels…) x3
- Inciter les habitants/entreprises à programmer/baisser le chauffage (la nuit, quand ils sont absents…)
- Organiser des opérations régulières du type « minutes sans lumière artificielle » pour sensibiliser le grand public
- Supprimer l'éclairage public la nuit x7
- Prévoir des buanderies dans les logements collectifs pour laisser le linge sécher plutôt que d'utiliser des sèches linge électriques

CONSOMMATION

Résultats tous supports de concertation confondus :

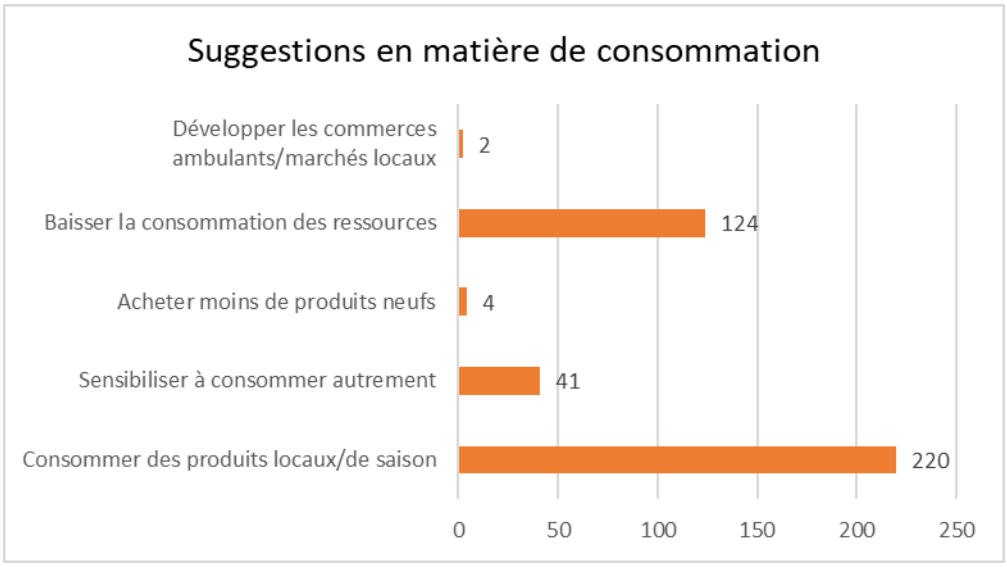

Suggestions libres :

- Inciter les habitants (et les collectivités) à consommer local x15
- Sensibiliser le (jeune) public à manger local/de saison et à consommer de manière responsable x4
- Sensibiliser le (jeune) public au gaspillage alimentaire x9
- Développer les paniers dans les collectivités
- Développement du maraîchage à proximité des pôles de consommation (périphérie des villes).
- Développer la cueillette
- Créer des potagers partagés dans les communes/écoles x6
- Développer les marchés de producteurs locaux x3
- Inciter les collectivités territoriales à utiliser leur foncier afin de favoriser l'implantation de maraîchage bio pour fournir la restauration collective (Ecoles, cantines, maison de retraite, hôpitaux…). X8
- Mise en place d'un véritable label Bio et Durable
- Soutenir et fiscaliser avantageusement les éleveurs/maraîchers pratiquant de la vente directe x2
- Inciter les habitants à utiliser/créer des produits ménagers/insecticides/cosmétiques naturels/respectueux de l'environnement x5
- Inciter les habitants à réduire leur consommation de viande.x3
- Développer les échanges/prêts de matériel x3
- Baisser les prix des énergies (eau, gaz, électricité) x2

GESTION DES DECHETS

Résultats tous supports de concertation confondus :

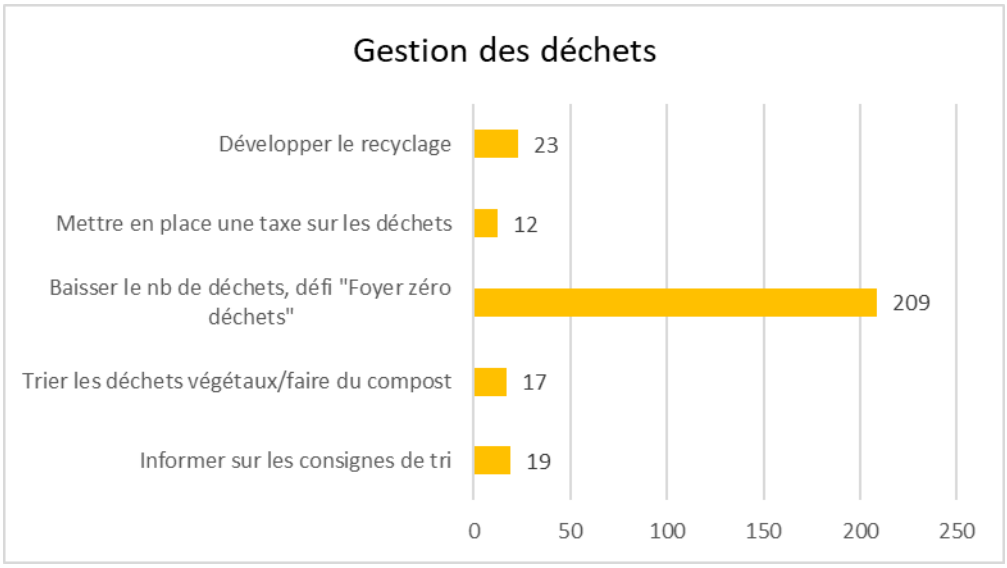

Suggestions libres :

- Gratuité du dépôt en déchetterie x2
- Prévoir une baisse des taxes des entreprises qui recyclent
- Mettre en place des poulaillers collectifs pour favoriser la récupération des déchets alimentaires x3
- Pénaliser les structures qui ne trient pas
- Organiser un ramassage des déchets pour les personnes non mobiles qui ne peuvent pas se rendre à la déchetterie
- Inciter les habitants, les communes, les restaurants collectifs, les agriculteurs… à utiliser un composteur x9
- Remettre en place la consigne sur les canettes et les bouteilles x7
- Rapporter les emballages aux supermarchés
- Supprimer totalement les sacs plastiques x3
- Sanctions financières pour les incivilités (jeter des déchets par terre, dépôt sauvage d'ordures…) x7
- Développer la réparation des appareils électriques plutôt que les jeter/racheter x3
- Développer le recyclage (incitatif)/les recycleries (favorisant l'insertion professionnelle) x8
- Modifier les méthodes de recyclage : arrêter la pesée des déchets et mettre en place des sacs à tarif différentiel selon les déchets à recycler. (Ex : prix des sacs non recyclables plus élevé et sacs de tri à moindre coût). Prévoir également un gain pour le recyclage afin de le rendre incitatif et non pas punitif.
- Prévoir un contrôle renforcé des entreprises pour éviter que leurs déchets ne soient retrouvés dans la nature, en instaurant un récépissé de recyclage de leurs déchets.
- Contrôler le tri des déchets au niveau des chantiers de constructions.
- Pénaliser financièrement/Faire payer des éco-taxes aux entreprises les plus polluantes et utiliser le produit de ces taxes pour financer le développement des énergies renouvelables x3

- Sensibiliser le (jeune) public au fait de ne pas jeter d'ordures dans la nature X3
- Inciter à l'entretien des chemins forestiers en ramassant régulièrement les déchets.x6
- Mettre en place un Bilan Carbone Bus par habitant

GESTION DE L'EAU

Résultats tous supports de concertation confondus :

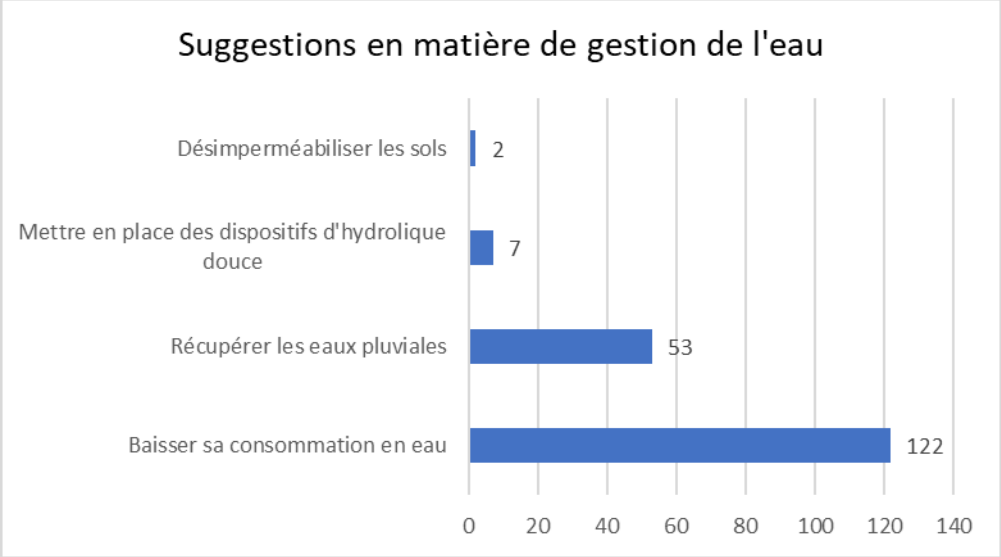

Suggestions libres :

- Repérer et réparer les fuites d'eau dans les conduits.
- Limiter le macadam pour favoriser l'infiltration de l'eau x2
- Inciter à la récupération des eaux pluviales pour besoins des sanitaires, cuisines, machines-à-laver, l'arrosage des jardins, des parterres des communes et l'irrigation des champs x15
- Interdire l'irrigation des champs en plein été x2
- Incitation financière auprès des foyers pour qu'ils s'équipent de circuits de récupération d'eau de pluie, de cuves et de filtres à eau.
- Sensibiliser à économiser l'eau x4
- Une proposition d'un citoyen afin de limiter la consommation d'eau : elle permettrait une économie de 140 m^3 sur l'année tout en permettant une récupération d'eau.

La pompe à 7 étage GARDENA sans Ballon faisant fonction de surpresseur (sans membrane) au prix de 1260 €.

Un filtre provisoire pour récupérer l'eau de pluie (schéma ci-contre). Le filtre fonctionne de la manière suivante : L'eau de pluie arrive dans un seau recouvert d'un linge fin, afin de retenir les grosse particules présentes dans l'eau. Une fois les particules retenues par le linge, l'eau épurée remonte et passe par un couvercle percé de trous. Cependant, une crépine est à prévoir (filtre à particule) en plus du linge fin, afin d'assurer la propreté de l'eau sur l'arrivée de la pompe à l'aide du surpresseur.

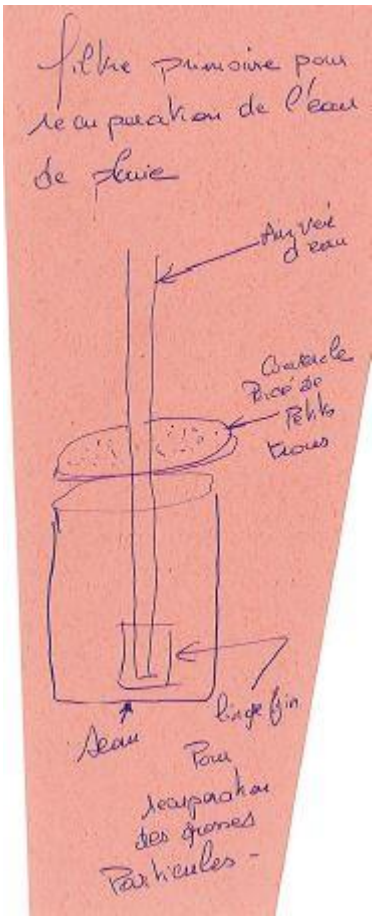

AGRICULTURE, PAYSAGES ET BIODIVERSITE

Résultats tous supports de concertation confondus :

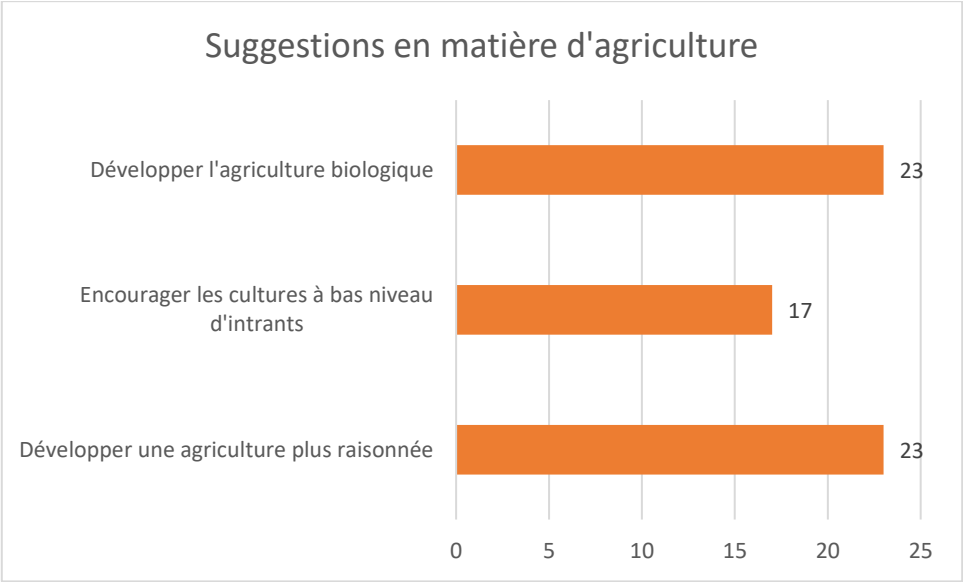

Suggestions libres :

- Maintenir les espaces boisés, encourager le reboisement x7
- Dépolluer/utiliser les anciens sites industriels plutôt que du foncier agricole (ex : CSNE)
- Encourager les agriculteurs (les céréaliers) à planter des haies agricoles avec un système de crédit d'impôts.
- Favoriser la culture « responsable » plutôt que bio car les réglementations ne sont pas suffisamment claires/les produits sont chers. X4
- Développer l'agriculture de conservation qui utilise la technique du « Semis Direct Sous Couvert » permettant de cultiver avec moins de travail du sol, de capter le CO2 et de le stocker dans le sol et d'augmenter la production d'oxygène x4
- Développer l'agriculture biologique sur le territoire x6
- Sensibiliser les agriculteurs à réduire l'utilisation des pesticides et à développer des méthodes alternatives x15
- Interdire l'épandage de pesticides les week-ends, lorsqu'il y a des scolaires
- Supprimer/interdire l'usage du glyphosate x2
- Favoriser les cultures sobres en eau
- Sauver les espèces animales
- Créer des sorties natures afin de sensibiliser à l'école

Autres suggestions

- Soutien financier aux porteurs de projets durables/œuvrant pour la transition écologique
- Créer dans chaque commune un pôle transition énergétique/climat avec un ou plusieurs interlocuteurs-référents / habitants / conseil municipal : tout projet, toute réalisation devra alors être évalué et conseillé, réorienté par ce pôle pour tenir compte de la transition énergétique

A travers ces propositions, les citoyens ont montrés leurs implications et les résultats orientent les pistes de manière à prioriser les actions visant à sensibiliser les comportements, baisser les consommations énergétiques, une meilleure gestion des ressources naturelles notamment pour l'eau avec la collecte des eaux de pluie, une dynamique commune des collectivités et des particuliers, une rénovation des bâtiments suivie et accompagnée sur l'ensemble d'un projet.

cndp Commission nationale du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr